



République Française
Département du Pas-de-Calais

Commune de Fouquereuil

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 Juin 2023

N° 2023 014 (1/2)

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} Juin 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le 09 Juin 2023 à 18h00, en mairie - salle des mariages sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Etaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mme BILLET Dany, Mr GUISSSE Roger, Mme MALINGUE Caroline, Mme CODRON Violette,

Absents excusés ayant donné procuration : Mr LIAGRE Jean-Paul à Mr BILLET Guy, Mme CRASQUIN Christine à Mr JOURDAIN Michel, Mme KREPULEC Patricia à Mme BOVAL Régine, Mr PEREIRA Fabrice à Mme VERPRAET Séverine, Mme DRAB Sabine à Mme BILLET Dany, Mr LENGLET Laurent à Mr BRASME Christian,

Absents excusés : Mr BAYARD Didier

Absents : Mme KOBRZYNSKI Linda, Mr MARECAUX Sébastien

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Monsieur BRASME Christian a ainsi été élu(e) secrétaire de séance.

Objet délibération n° 4 : Tableau des Emplois

Membres en exercice : 19 Présents : 10 Exprimés 16

Vote : Pour : 16 Contre : 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois, à temps complet et non complet, nécessaire au fonctionnement des services

Considérant le tableau des emplois actuel, adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la mise en retraite d'un agent au 01/05/2023

Considérant la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois, il propose au conseil municipal de le modifier comme suit :

- La suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial
- La suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial
- La création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^e classe

Catégorie	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdo
C	Adjoint Technique Territorial	6	5	TC
		1	1	TNC
	Adjoint Administratif Territorial	2	1	TC
	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	0	1	TC

N° 2023 014 (2/2)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à savoir :
 - Suppression d'un poste « Adjoint Technique Territorial » et d'un poste « d'adjoint administratif territorial »,
 - Création d'un poste « Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe » à temps complet à compter du 15/06/2023
- De prévoir l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget, chapitre 012.
- D'autoriser Mr le Maire à réaliser toutes les démarches inhérentes à la publication et au recrutement pour ce poste nouvellement créé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Maire



Gérard OGIEZ